



N° 00/02 - Février 2000

JEUNES FILLES VOILÉES DES MEDIATRICES AU SERVICE DE L'INTEGRATION

par Hanifa CHERIFI

*Lors de la rentrée scolaire la réapparition de nombreux voiles dans les établissements scolaires a conduit le ministère de l'Education nationale à diffuser une circulaire interdisant les signes religieux ou communautaires ostentatoires dans les établissements publics. En 1994, déjà, pour aider les enseignants à résoudre les conflits nés du port du hidjab, deux médiatrices, mandatées par le ministre, ont eu pour mission d'intervenir dans les écoles pour apporter leur aide tant aux élèves qu'aux chefs d'établissement. L'une d'elles, Hanifa Cherifi, chargée de mission à l'Education Nationale, relate son expérience en deux articles publiés dans la revue **Hommes & Migrations** que nous remercions d'avoir bien voulu nous autoriser à reproduire ce témoignage. Le premier article date de 1996, (H&M, N°1201, p. 25-30), le second de 1999 (H&M N° 1218). A trois ans d'intervalle, on remarquera que les problèmes posés restent les mêmes et ne se prêtent guère aux simplifications et aux amalgames.*

L'ESPRIT de la circulaire du ministère de l'Education nationale étant de « convaincre plutôt que contraindre », il a été laissé à l'appréciation des chefs d'établissement le soin de faire respecter les recommandations du ministre en procédant à une modification du règlement intérieur invitant les jeunes filles à retirer leur voiles. Beaucoup de jeunes filles se sont conformées à la nouvelle réglementation sans poser de problèmes. Cependant, une partie d'entre elles, plus radicale, a adopté une attitude de refus. Motivé par le désir de faire comprendre directement l'esprit de la circulaire et soucieux en retour de saisir l'état d'esprit et les motivations des jeunes filles renvoyées devant le conseil de discipline, le ministère de l'Education nationale, sur les conseils de Simone Veil, a fait appel à deux médiatrices d'origine maghrébine.

A la fin de l'année 1994, au plus fort de la tension née autour du voile, nous sommes donc intervenues sur le terrain dans une mission de médiation originale, mandatées par le ministre de l'Education nationale. Notre fonction nous a amenées à entrer en contact avec les différentes catégories d'acteurs impliqués dans ce problème. Notre statut de femmes et notre maîtrise des cultures d'origines arabe et berbère nous ont permis d'avoir un regard plus riche sur la situation.

Nous avons rencontré des jeunes filles d'âges différents et d'origines diverses : Algérie, Maroc, Irak, Turquie, Tunisie ; toutes portent un voile identique. Celui-ci ne se confond avec aucun vêtement traditionnel des pays d'origine. Les jeunes filles elles-mêmes disent le porter « *non par*

référence à une tradition familiale mais parce qu'il est conforme à la loi coranique »¹, ce qui est aussi souligné par de nombreux auteurs dont les ouvrages sont cités par les jeunes filles. Ainsi, Malika Dif écrit : « Le voile n'est pas un vêtement folklorique, ni une coutume que les émigrées auraient apportée avec elles vers l'Occident [...] c'est un acte d'obéissance et de soumission à Dieu. A Dieu seul !² »

La majorité des jeunes filles voilées affirment avoir découvert l'islam seules, en dehors du milieu familial. Elles font état d'une fréquentation assidue des mosquées et, pour certaines, de participation à divers colloques et regroupements de musulmans. Cette conduite constitue en soi une rupture avec les traditions des pays d'origine où la mosquée est un lieu exclusivement réservé aux hommes, les femmes s'acquittant de leurs devoirs envers Dieu à l'intérieur de la maison. On soulignera de ce fait - ce qui a échappé à la plupart des observateurs - que le voile apparaît comme un des éléments d'une culture islamique nouvelle. Se donnant comme savante et apte à maîtriser la modernité, cette culture islamique nouvelle est transmise à l'extérieur : dans les mosquées, par des religieux, ou dans les associations, par des « frères », généralement des étudiants auprès desquels les jeunes filles disent trouver un appui. Ces jeunes adultes, qui incarnent aux yeux des jeunes filles une modernité maîtrisée³, suscitent auprès d'elles un désir d'identification fort. Sans doute parce que l'image dévalorisée que les parents donnent à voir dans la société ne constitue pas pour elles un repère identitaire gratifiant autour duquel elles peuvent structurer leur personnalité. Elles rejettent leur culture qu'elles considèrent comme obscurantiste et désuète et n'hésitent pas à qualifier leurs parents « *d'analphabètes et ignorants* ». En général, elles affichent du mépris à l'égard des pratiques musulmanes de leurs parents fondées sur la tradition et non sur l'application stricte de la religion. Le fait que les mères ne portent pas le voile est, selon une jeune fille de Mantes-la-Jolie, une preuve de leur ignorance des vraies règles de la religion.

Ainsi, c'est dans les associations et les mosquées que les jeunes filles s'initient à la lecture du Coran ou à d'autres livres traitant de la religion. Là, elles écoutent aussi les prêches des imams itinérants ou permanents. Pourtant, quand on leur demande si elles maîtrisent l'arabe, elles avouent leur grande difficulté à comprendre les prêches et à lire les textes et ajoutent souvent : « On nous résume l'essentiel. »

L'effet du *hidjab* sur la vie de l'élève

Du fait de sa forte visibilité, le voile accentue la stigmatisation d'une population qui, globalement, éprouve des difficultés d'intégration. Comme le voile est visible, on voit surtout « l'arabe ou la musulmane au lieu de voir l'élève », selon l'expression d'un enseignant. En outre, en tant que signe d'adhésion à un islam rigoriste, ce voile s'accompagne d'une série d'interdits qui ont un effet certain sur la vie de l'élève :

- Refus de certains enseignements tels que l'éducation sexuelle, la piscine et, dans une moindre mesure, les cours d'éducation physique et sportive.
- Réprobation de la mixité ; le voile trouve sa justification précisément dans le cadre de la mixité : « *Dans un environnement scolaire exclusivement féminin, il n'est pas nécessaire* »,

¹ Il convient de rappeler que le foulard porté par les mères est généralement de couleur chatoyante et attaché négligemment sur la tête, laissant paraître les cheveux, tandis que le foulard des jeunes filles, noué de façon savante, couvre entièrement la tête et le cou ; l'apparition de cheveux est strictement prohibée.

² Souligné par l'auteur du livre *Etre musulmane aujourd'hui*, Lyon, éditions Tawhid, 1995 (distribué par la librairie Tawhid), p. 145. Malika Dif est française de souche convertie à l'islam.

³ Ainsi Tarek Ramadan qui, dans son ouvrage *Les Musulmans et la laïcité*, éditions Tawhid, 1995, écrit : « Le voile (...) doit être socialement l'élément d'une libération de la femme dès lors qu'elle ne soumet pas son être à l'imagerie masculine, jamais totalement innocente [...] Pratiquantes et voilées, elles font des études et s'engagent socialement, n'oublions pas que le Coran a établi un équilibre entre leurs droits et leurs devoirs » (p. 149).

explique le directeur de l'Institut international des sciences humaines de Saint-Léger-du-Fougeret (institut de formation des imams). Parfois, les filles et les parents refusent de serrer la main des enseignants ou des chefs d'établissements de l'autre sexe parce que, disent-ils, « *c'est un contact impur* ».

- Rejet de « l'égalité à l'occidentale » entre hommes et femmes ; selon les jeunes filles voilées, celle-ci serait incompatible avec les différences entre les sexes inscrites dans la nature biologique. Elle ajoutent que cette conception de l'égalité des sexes et de la liberté de la femme est responsable de la dépravation des mœurs occidentales. Invoquant les commandements de l'islam, elles soutiennent que les femmes, dans un environnement public, « *doivent cacher leurs attraits pour ne laisser voir que leur visage et leurs mains* ». D'où l'obligation du voile, l'interdit du maquillage et du parfum auxquels les femmes doivent se conformer. Le voile, selon les jeunes filles, n'entrave nullement la liberté des femmes, il les protégerait contre la dissolution des mœurs en leur imposant une tenue vestimentaire pudique. « *Il n'est pas interdit aux femmes de travailler, de se déplacer librement, à condition de se plier à certaines restrictions dites de pudeur* », a souligné une jeune fille de Metz au cours d'un entretien.
- Prohibition du mariage mixte entre une musulmane et un non-musulman, à moins que celui-ci ne se convertisse à l'islam. Le voile, désignant les jeunes filles comme des musulmanes orthodoxes, les engage du même coup à assumer de plus en plus les conséquences de la loi islamique, y compris dans leur vie d'élève. Au cours des entretiens individuels et collectifs menés avec elles, il est clairement apparu que le phénomène du voile renvoie à un ensemble de références qui ne s'inscrit ni dans une identification aux valeurs de la France, ni dans une identification aux valeurs et traditions des pays d'origine. Les jeunes filles ne revendiquent pas leur appartenance à l'islam traditionaliste de leurs parents, au contraire, elles le dénigrent, le rejettent. Reprenant à leur compte des thèses bien connues, elles craignent moins d'apparaître manipulées par l'idéologie intégriste que d'afficher à travers le voile leur rupture avec les valeurs de la société française à laquelle elles affirment pourtant appartenir.

Une identité de substitution

Ainsi, contrairement aux idées reçues, la religion telle qu'elles la vivent ne les rapproche pas de leurs parents, mais les en éloigne. On ne peut donc parler ici de repli identitaire, mais d'identité de substitution vers laquelle les poussent certains idéologues⁴ et qui est d'autant plus dangereuse qu'elle amène ces jeunes adolescentes à s'affranchir de l'autorité de l'école et de la famille pour jouer un rôle de contestataire dans un jeu politique dont elles ne maîtrisent pas toujours la portée. Un autre effet du voile dans la vie de l'élève concerne la poursuite même de la scolarité à l'étape cruciale du collège et du lycée. L'intransigeance sur le port du voile entraîne certaines jeunes filles dans un rapport d'affrontement avec l'institution scolaire. Cette situation conflictuelle les amène à assumer un combat qui comporte des risques de renvoi devant le conseil de discipline avec, au bout, parfois l'exclusion. C'est une éventualité qui ne semble pas les effrayer, les plus radicales n'hésitent pas à s'engager dans de lourdes procédures juridiques, sacrifiant au voile une année scolaire, voire davantage. Cette attitude révèle un intérêt relatif pour l'école y compris chez des jeunes filles brillantes. « *On a déposé plainte à plusieurs, on réintègrera le lycée avec le voile, sinon on restera au CNED [Centre national d'enseignement à distance]* », dira une jeune fille de Nancy qui a déjà perdu une année à cause du voile et qui refuse tout compromis proposé par le chef d'établissement. Sans doute suivent-elles en

⁴ Planches de dessin à l'appui, le docteur Hamdouni exhorte les croyants à afficher leur identité de musulmans: « *Il faut que les actes de la communauté musulmane, ainsi que sa manière d'être en général, soient à l'image du message divin. Musulmans! Réveillez-vous! Montrez le vrai visage de l'islam.* » in *Le Hijab de la femme musulmane - vêtements et toilettes*, Bruxelles, éditions Al Imen, (seconde édition revue et corrigée), 1993, p. 9.

cela les conseils du docteur Milcent, médecin français converti à l'islam et exerçant à Strasbourg, qui, dans un livre destiné aux jeunes filles voilées, écrit noir sur blanc : « *Il est préférable pour vous de partir du principe que vous allez redoubler cette année. Consolez-vous en vous disant que ce que vous apprendrez au cours de cette épreuve ne se trouve dans aucun manuel scolaire.* »⁵

On aurait tort cependant d'imaginer ces jeunes filles comme des instruments passifs d'une « propagande » élaborée en dehors d'elles. Projetées sous les feux de l'actualité, elles vont se révéler de remarquables adversaires avec des discours savants qui impressionnent et déstabilisent les chefs d'établissement, voire des membres plus élevés de la hiérarchie scolaire. Face à des interlocuteurs peu avertis de la question, elles apparaissent savantes dans la connaissance de la religion. Elles mentionnent l'avis du Conseil d'Etat, récitent par cœur des articles de la Déclaration des droits de l'homme, font référence à la loi d'orientation de 1989 qui reconnaît aux élèves un droit d'expression.

Assurément, ce voile projette les jeunes filles dans un rôle contestataire vis-à-vis de l'institution scolaire et, plus globalement, vis-à-vis de la société, qui leur donne l'occasion de prendre une revanche sur leur existence terne de jeunes filles de banlieues, ignorées et reléguées. Dans cette logique, elles vont jusqu'à interpeller recteurs, ministres et membres du Conseil d'Etat, elles jettent le trouble au sein de l'opinion publique, provoquent des controverses vives au sein de la classe politique. Bref, elles existent et accèdent du même coup à une forme de reconnaissance.

La rentrée des médiatrices

En novembre 1994, à la suite de la circulaire du ministère de l'Education nationale visant à interdire, dans les établissements publics, les signes religieux ou communautaires ostentatoires, deux femmes, Hanifa Cherifi et Rachida Dati, maîtrisant les cultures d'origines arabe et berbère, ont été mandatées par le ministre pour effectuer une mission de médiation auprès des différentes personnes impliquées dans ce problème : chefs d'établissement, professeurs, élèves. Intervenant directement dans les académies de Lille-Roubaix-Tourcoing, Lyon, Versailles, Créteil, Reims, Metz-Nancy, Dijon, Strasbourg et Grenoble, les médiatrices ont également apporté soutien et conseils par téléphone à des élèves et chefs d'établissements appartenant à d'autres académies. Assurant le suivi de plusieurs dizaines de cas signalés d'élèves portant le voile, elles ont cherché à analyser les comportements des adolescentes. Mais leur mission ne s'est pas limitée aux élèves portant le *hijab* ; elles ont également apporté leurs conseils aux chefs d'établissements confrontés, par exemple, au refus de certains garçons d'aller à la piscine s'ils n'étaient pas autorisés à y porter, au lieu d'un maillot de bain, un bermuda long (celui-ci est considéré comme non hygiénique par les responsables des piscines). Autre source de conflit : le refus de certains adolescents - garçons ou filles - de manger de la viande non *halal*. Le rôle des médiatrices a consisté à aider les chefs d'établissements à faire la part du religieux, du culturel ou de la provocation dans ces comportements, tout en gardant en priorité à l'esprit l'intérêt de l'élève. Leur action, qui s'est déroulée sur un an et demi, a mis en évidence les problèmes d'identité et d'intégration de certains élèves reflétés par leurs comportements. Grâce aux éléments de compréhension que leur ont apportés les médiatrices, nombre de professeurs et de chefs d'établissements ont pris leur relais.

Christine Mordret

Leur besoin de reconnaissance est très fort. Dans l'intimité, elles s'expriment sur la misère sociale et culturelle de leur cité dont elles se sentent prisonnières, elles parlent de leur relation difficile avec leur famille. Par ailleurs, l'image dévalorisée des immigrés génère une rancœur qui renforce le sentiment d'exclusion. Bien que nées en France pour la plupart, elles se sentent marginalisées du fait de leur origine. En se réclamant de l'identité musulmane, elles exaltent leur appartenance à « *une communauté forte d'un milliard d'individus de nationalités différentes* », dira une jeune fille de Nanterre. Elles ont le sentiment de recouvrer une dignité en intégrant une communauté

⁵ Docteur Abdallah (docteur Milcent), *Le Foulard islamique et la République française : mode d'emploi*, Bobigny, éditions Intégrité, 1995, p. 66. L'auteur y encourage les jeunes filles à épuiser toutes les procédures possibles pour garder leur voile : « Il n'y a pas trente-six possibilités d'action, écrit-il, il y a la négociation, la stratégie juridique, la stratégie politique. » Pour chaque cas, il fournit consignes et modèles de lettre.

qui les reconnaît, les valorise et dans laquelle elles retrouvent une place d'acteur dans la vie sociale, place que la société globale ne leur offre pas toujours. Parallèlement, elles trouvent dans le rituel religieux le moyen d'échapper à la réalité médiocre des cités dans lesquelles elles vivent. A Goussainville, une jeune fille de dix-huit ans a avoué que les cinq prières de la journée rythment sa vie et lui donnent des repères, y compris dans le temps. Une autre, à Lille, parle de la mosquée comme d'un lieu de vie : « *Là, c'est super chaleureux, on se sent une vraie communauté, alors que la cité est sordide.* »

L'ambigüité du rôle des parents

Dans la majeure partie des cas, les parents ne sont pas à l'origine du port du voile, en particulier pour les jeunes filles les plus âgées (majeures et quelques fois mariées). Un groupe d'adolescentes a soutenu que les parents n'ont pas à interdire le voile à leur fille car « *c'est un commandement de Dieu* » ; c'est pourquoi, ajoutent-elles, quand une fille a décidé de le porter, les parents laissent faire. Si toutefois ils venaient à s'opposer au voile ou à en exiger le retrait, celle-ci « *n'est pas tenue de leur obéir !* », car eux-mêmes « *désobéiraient alors à Dieu* », expliquent-elles. S'appuyant sur un verset du Coran, une jeune voilée tranche avec autorité sur cette question par ces mots : « *Il n'y a pas d'obéissance à la créature sans obéissance au Créateur.* »

L'émancipation passe-t-elle par le hidjab ?

Ainsi, paradoxalement, le voile apparaît comme un moyen singulier d'émancipation pour les jeunes filles. Elles disent explicitement se sentir plus libres depuis qu'elles le portent parce que la surveillance des parents est moins stricte. Une jeune fille en tchador, tout habillée de noir, dit en souriant : « *Je n'ai jamais été aussi libre que depuis que je porte le voile.* » Il y a vingt ans, ces mêmes jeunes filles auraient vraisemblablement choisi la fugue pour échapper à la famille. Aujourd'hui, c'est le contexte politique avec le réveil de l'islam qui crée un environnement favorable à ce comportement. Elles attribuent la misogynie aux traditions patriarcales d'origine, non à l'islam, répétant là encore ce qu'on leur enseigne dans les associations et les mosquées. Quand les chefs d'établissements interpellent les familles, leur demandent d'exercer leur autorité pour faire enlever le voile à leur fille, celles-ci répondent généralement : « *Elle est libre de le porter ou de l'enlever, c'est son choix.* » Cette explication qui ressemble à une démission n'est pas satisfaisante, elle laisse supposer que les filles bénéficient tout à coup d'une autonomie et d'une liberté individuelle inattendues dans les familles immigrées musulmanes, ce qui est peu crédible. En réalité, cette réponse révèle bien toute l'ambigüité du rôle des parents dans cette affaire ; ils ne peuvent pas contester le Coran sur lequel leur fille règle sa conduite, et ne parviennent pas à l'empêcher de s'engager dans un islam militant qui prend une place chaque jour grandissante dans l'environnement social.

Des manœuvres d'intimidation... ou d'incitation

Dans l'intimité, nous avons recueilli des témoignages surprenants de la part des familles qui subissent des intimidations de certains individus se réclamant de l'islam. Au cours des entretiens, plusieurs femmes immigrées ont dit avoir été prises à partie par des inconnues dans la rue, au marché, parce qu'elles ne portaient pas le voile. A l'inverse, il arrive aussi que les familles reçoivent un soutien financier non négligeable de la part d'associations islamiques : la rumeur court, dans le milieu turc, que les familles perçoivent mille francs quand elles encouragent leurs filles à porter le voile ; à Lyon, une jeune fille d'origine algérienne a confirmé que sa famille bénéficiait de l'aide financière d'une « *organisation* » pour soutenir son père au chômage. Ce sont souvent les associations ou les fédérations islamiques qui prennent en charge l'aspect financier des procédures juridiques dans les affaires de voile. Aucune des jeunes filles rencontrées n'a semblé inquiète quant au choix de l'avocat approprié ni même du coût que cela peut entraîner. Les parents, en général, sont réticents à engager une offensive juridique contre l'institution scolaire, ce que déplore le docteur Milcent qui y voit une

forme d'attitude craintive devant l'administration propre aux immigrés⁶. Parfois, les procès se font à l'insu même des parents : à Goussainville, une mère de famille a confié qu'elle ignorait que sa fille, majeure, « *attaquait l'école en justice* ».

Il arrive, naturellement, que le voile soit imposé par les parents à leur fille ; il s'agit alors, en général, de filles plus jeunes, souvent de fillettes, âgées de dix à treize ans. Dans ce cas, le père peut être imam ou exercer des fonctions religieuses plus ou moins officielles qui font du voile un élément important de l'éducation qu'il entend donner à sa fille ; le *hidjab* est alors imposé dès l'âge de la puberté. Le directeur de l'Institut européen des sciences humaines de Saint-Léger-du-Fougeret (institut de formation des futurs imams), père de filles voilées, a confirmé cette exigence de l'éducation islamique ; ce qui conduit à relever la contradiction existant entre l'affirmation avancée par les religieux attestant que le voile doit être librement choisi et le très jeune âge des fillettes voilées. En outre, en raison d'une éducation religieuse souvent sommaire, les fillettes - et même certaines adolescentes - vivent le retrait du voile comme un péché puni dans l'au-delà par le châtiment le plus élevé : l'enfer. Interrogée sur les raisons pour lesquelles elle porte le voile, une fillette de douze ans s'est mise à pleurer, balbutiant : « *Je vais brûler en enfer si je l'enlève.* »

Autre cas de figure parmi les pères imposant le port du voile à leur fille, ceux qui n'exercent aucune fonction religieuse mais anticipent ainsi sur les problèmes soulevés par l'émancipation à l'occidentale de leur fille. Cette attitude autoritaire s'atténue dans les familles maghrébines au fur et mesure de l'ancienneté de leur présence en France, mais elle reste très fréquente dans les familles turques ; il convient de signaler, à ce propos, la demande de dérogation de piscine faite, à Strasbourg, par certains parents turcs pour leur fille, à l'école primaire, demande qu'ils justifient ainsi : « *Il ne faut pas qu'elles prennent goût à une activité qui, de toute façon, leur sera interdite plus tard.* »

Dans le cas de jeunes filles voilées contre leur gré, les chefs d'établissement rapportent des anecdotes qui montrent qu'elles subissent une coercition de la part de leur famille sans que l'école puisse rien pour elles. Ainsi, des « disparitions » de jeunes filles ont été signalées à la fin de l'année scolaire, sans aucune explication sur leur sort ; les enseignants pensent qu'elles ont « *sans doute été renvoyées au pays* ». D'autres professeurs rapportent aussi que telle élève a ôté son voile lors d'une sortie avec l'école et l'a remis au moment de la photo de groupe pour ne laisser aucune trace de son geste.

Le voile et l'institution scolaire

Chez les enseignants, l'apparition du voile a provoqué une surprise qui, devant l'argumentation des jeunes filles, s'est transformée en perplexité : loin de rejeter la laïcité, les élèves la revendiquent et vont même jusqu'à retourner le reproche de manquements à la laïcité à l'institution scolaire elle-même ! Elles se plaignent, par exemple, de ce que le calendrier scolaire soit calqué sur les fêtes religieuses chrétiennes et rappellent que l'appartenance religieuse est un droit reconnu ; « *Pour moi, c'est un devoir* », ajoute une adolescente de Strasbourg.

Vers la fin de l'année 1994, l'ampleur du phénomène - deux mille voiles répertoriés - et l'absence de cadre pour traiter le problème ont conduit le ministre de l'Éducation nationale à intervenir en promulguant une nouvelle circulaire réaffirmant les principes de l'école républicaine et donnant des directives sur les signes religieux ostentatoires. Sur le terrain, face à des élèves déterminées qui bénéficient de réseaux de soutien leur apportant appui juridique et argumentaire, les chefs

⁶ « *De nombreuses mineures qui m'ont contacté ont eu toutes les peines du monde à convaincre leur représentant légal à défendre leur droit. [...] c'est par exemple ces parents maghrébins [...] qui, malgré les demandes pressantes de leurs filles, refusent obstinément d'agir en justice contre l'administration française par crainte de représailles. On a beau leur expliquer que la France est un État de droit, il existe des réflexes conditionnés par des siècles d'arbitraire qu'il est impossible de lever. Ces cas sont désespérés. Ils favorisent l'arbitraire total de l'administration ; on ne peut que souhaiter à ces jeunes filles qu'elles s'émancipent rapidement pour vivre la culture islamique qu'elles ont manifestement librement choisie.* », *ibid.*, p. 60.

d'établissement, isolés, se trouvent d'autant plus démunis que le problème porte sur un aspect culturel de l'immigration qu'ils ne maîtrisent pas toujours. La tradition laïque, fortement présente dans le milieu enseignant, paraît ici inopérante, alors qu'en d'autres occasions elle s'est montrée très offensive, comme on l'a vu, par exemple, lors de la mobilisation contre la révision de la loi Falloux. Une des explications possibles à cette « panne » réside dans la situation de ces jeunes filles, issues d'un milieu défavorisé et, de surcroît, en butte à des difficultés d'intégration. Des nombreux échanges menés en comité restreint ou en assemblée générale avec les enseignants, il ressort leur malaise certain à s'en prendre à une population déjà pénalisée, perçue comme « victime » du système social. En outre, en raison du climat d'agressivité auquel ils sont confrontés dans les banlieues, certains enseignants évitent les prises de position trop fermes sur la question du voile. Certains chefs d'établissement nous ont sollicités à la suite de menaces proférées jusqu'à leur domicile par des personnes se présentant comme des défenseurs du voile. Des imams, parents d'élèves ou non, profèrent des malédictions divines à l'encontre des responsables d'établissement qui s'opposent au voile.

Devant la difficulté à gérer ce problème, certains chefs d'établissements ont accepté la médiation de personnes extérieures à l'institution scolaire : religieux, catholiques ou musulmans ; représentants d'associations ou personnalités locales dont l'activité est plus ou moins occulte. Le milieu extérieur a donc renforcé sa pression sur l'école, ce qui a, d'une certaine façon, entamé l'autorité et la légitimité des chefs d'établissement dans la gestion de cette question. Une de nos missions a été de leur apporter notre appui dans la réappropriation par l'école du traitement de ce problème.

Pour ces jeunes filles, le voile est une identité de substitution, une revanche sur un environnement social générateur d'exclusion.

Les « ratés » de l'intégration par l'école

Le voile renvoie clairement à un problème d'intégration, problème qui ne concerne d'ailleurs pas que les filles, mais aussi les garçons chez qui il peut se traduire de manière plus violente. Mon expérience de dix ans de travail social au service de l'intégration des immigrés m'a appris que l'on ne peut empêcher que les personnes issues de l'immigration portent au plus profond d'elles-mêmes des référents identitaires liés à leur culture d'origine et à leurs racines. Lorsqu'ils sont bien vécus, ces repères identitaires de terroir facilitent l'intégration. Mais la perte ou la non-reconnaissance par la société de ces repères provoquent déstructuration de l'identité et malaise personnel. Cette situation conduit, à l'instar de ces jeunes filles, à rechercher une identité de substitution pour prendre une revanche sur un environnement social générateur d'exclusion. Apparaît ainsi l'insuffisance de l'école dans sa fonction d'instrument de promotion sociale et de facteur d'intégration telle qu'elle a existé sous la III^e République. L'élévation culturelle, en France, du milieu familial moyen a sans doute contribué à réduire cette fonction, mais elle demeure cependant indispensable pour les couches populaires, en particulier pour les immigrés. Dans cette « affaire » du voile, qui pose davantage un problème de valeur plutôt que de discipline, priorité devrait, à mon sens, être donnée à la prise en compte de l'intérêt de ces jeunes filles : c'est leur avenir et leur intégration réelle dans la société française qui est en jeu.

a b c f

IMPACT DE L'ISLAMISME À L'ÉCOLE

par Hanifa Cherifi

Chargée de mission à l'Éducation nationale⁷

Les problèmes actuels liés à l'immigration sont nouveaux même si la France, pays de vieille tradition d'accueil, a intégré et assimilé des vagues successives de migrants auparavant. Ces nouveaux problèmes trouvent dans "l'affaire" des voiles à l'école une illustration exemplaire. On a vécu en effet sur l'idée reçue selon laquelle l'intégration est un long processus, à l'issue duquel la troisième génération ne pose plus de problème: car son passage par l'école garantit son assimilation culturelle dans le creuset français, et son adhésion à l'idéal de la République, qui fonde la citoyenneté française. Or, nous voyons aujourd'hui des parents et des aînés plutôt intégrés, tandis que les plus jeunes, qui bénéficient en général de la citoyenneté juridique, affichent des signes de rupture d'avec la société française, ou même de refus d'intégration.

**"Le XXI^e siècle aura à gérer la revendication identitaire.
Les républicains doivent le faire, sinon d'autres s'en chargeront"**
Bernard Poignant⁸

Une logique de rupture, encouragée par les mouvements islamistes, tous courants confondus, trouve dans la figure de Khaled Kelkal un modèle extrême. L'engagement de cet adolescent dans l'action terroriste qui lui a coûté la vie s'explique en partie par l'affirmation de son appartenance à l'islam en tant qu'identité exclusive : *"Je ne suis ni algérien, ni français, je suis musulman"*, avait-il déclaré dans une interview reproduite dans *Le Monde* du 7 octobre 1995.

Des signes de rupture avec la famille et la société

Les jeunes filles de confession musulmane, adeptes du voile à l'école, obéissent au même credo. Elles s'enferment pareillement dans une logique de rupture, même si, dans la forme, elles se montrent pacifiques et légalistes. Reprenant mot pour mot les propos du jeune Kelkal, une élève voilée du lycée Jean Moulin d'Albertville dira aux journalistes: *"Je ne suis ni française ni marocaine, mais musulmane"*, pour justifier son voile après sa réintégration au lycée par décision de justice (*La Vie nouvelle* du 8 novembre 1996).

Ces jeunes reproduisent la même logique de rupture avec les pays musulmans dont leurs parents sont issus. Ils affichent un mépris certain à l'égard de la culture et des traditions musulmanes de leur milieu familial, transmises de génération en génération. Cependant, ils s'affirment musulmans, mais selon l'option orthodoxe qui prône l'obéissance littérale au *Coran*, tant du point de vue des lois que du point de vue des mœurs. D'où l'obligation du voile (*hidjab*) pour les femmes, qui prend ici toute sa signification⁹. Cette version de l'islam qui se donne comme savante et apte à maîtriser la modernité est transmise en dehors du milieu familial, dans des associations et des mosquées. Elle engendre une confrontation intergénérationnelle sur le thème de l'identité et de la religion, qui pulvérise l'unité familiale des populations immigrées. De plus, elle entérine la désobéissance à l'autorité parentale au nom de la *"soumission absolue à Dieu"*, préambule à la désobéissance civique au nom de cette même soumission. Ainsi, contrairement aux idées reçues, la religion telle que ces jeunes la vivent, sous l'influence de ces nouveaux maîtres qui les initient au *Coran*, ne les rapproche

⁷ Paru dans **Hommes & Migrations**, N° 1218, mars-avril 1999, p. 51-58.

⁸ Bernard Poignant: *"Rapport sur les langues et cultures régionales"* remis au Premier ministre, juillet 1998, p. 20.

⁹ Sur la signification du voile, voir l'article précédent intitulé: *"Jeunes filles voilées: des médiatrices au service de l'intégration"*, paru dans *Hommes & Migrations*, n° 1201, septembre 1996.

pas de leurs parents, mais les en éloigne. On ne peut donc parler de repli identitaire pour qualifier ce phénomène, comme certains observateurs l'ont soutenu, mais plutôt d'identité de substitution. Identité de substitution d'autant plus dangereuse qu'elle amène des mineurs à s'affranchir de l'autorité de la famille et de l'école pour jouer un rôle contestataire dans un jeu politique dont ils ne maîtrisent pas toujours la portée. La banalisation du discours intégriste dans les banlieues a des conséquences dramatiques sur l'équilibre mental et identitaire de la jeunesse issue de l'immigration, ce qui explique en partie les explosions de violences répétées chez une frange minoritaire de cette jeunesse.

La revendication du voile à l'école ébranle peut-être plus qu'on ne le pense le socle sur lequel s'est édifié le modèle français d'intégration. Il ouvre en tout cas une ère nouvelle dans les relations entre l'école et les enfants d'immigrés. En effet, pour la première fois, des élèves appartenant à une minorité d'origine étrangère, de surcroît des jeunes filles, parfaitement intégrées dans le système scolaire et plutôt studieuses, ne présentant aucune caractéristique de délinquance ou d'indiscipline (beaucoup de chefs d'établissement ont assuré n'avoir aucun reproche de conduite à faire à ces jeunes filles, hormis le voile), se lancent tout à coup dans un rapport d'affrontement avec l'institution scolaire, portant le débat devant les tribunaux administratifs et le Conseil d'État. Cela, au détriment même de leurs études : beaucoup d'élèves, en effet, perdront d'une à trois années scolaires dans le "combat" pour le voile. L'argumentaire juridique, avancé par des collégiennes et des lycéennes ou leurs représentants, qui s'est avéré fondé devant les tribunaux, a dérouté le milieu enseignant et frappé l'opinion publique.

Cette version de l'islam, qui se donne comme savante et apte à maîtriser la modernité, engendre une confrontation inter-générationnelle sur le thème de l'identité et de la religion et pulvérise l'unité familiale

L'INFLUENCE DE L'IDÉOLOGIE ISLAMISTE

Du point de vue interne, l'émergence du voile sur la scène médiatique depuis 1989 montre l'influence du prosélytisme islamiste sur toutes les couches de l'immigration. Après avoir séduit les jeunes en déshérence dans les prisons et les cités, il a étendu son influence au milieu lycéen. Le contexte de crise sans perspective d'avenir, y compris sur le plan scolaire, rend ces jeunes sensibles à la thèse du communautarisme comme solution à leurs problèmes.

Les idéologues du mouvement islamique, à l'instar du docteur Milcent, auteur d'un fascicule destiné aux jeunes filles voilées intitulé : *Le Foulard islamique et la République française : mode d'emploi*, présente explicitement l'islam comme une alternative à l'intégration ou plutôt à l'absence d'intégration. "*La France ne leur propose [aux jeunes] aucun avenir*" soutient-il. Il insiste : "*Ils peuvent passer tous les examens, les portes de la réussite leur sont de plus en plus fermées, ils peuvent se faire naturaliser comme ils veulent, ils portent leur différence sur leur peau.*" Pour échapper à cette discrimination, il préconise le communautarisme le plus dogmatique : celui fondé sur la religion. "*L'islam constitue une alternative intéressante*", car, écrit-il "*la religion musulmane propose à chacun un projet personnel [...] et un projet collectif.*" ¹⁰ "*La dynamique communautaire est ainsi la seule envisageable parce que tout dans l'islam, de la conception du culte à l'application des affaires sociales, y renvoie*" ¹¹ renchérit Tariq Ramadan, dans son dernier livre où il appelle les musulmans à se mobiliser pour instaurer une société fondée sur les préceptes de l'islam, par opposition au modèle de la civilisation occidentale, supposée décadente. L'instrumentalisation de l'islam, au profit d'un projet politique alternatif, se révèle notamment dans la déclaration de l'Association des étudiants musulmans de France (ex-UISEF) influente dans les banlieues : "*L'UISEF est une organisation purement étudiante régie par la loi de 1901 et dont la philosophie d'action est*

¹⁰ Docteur Abdallah (Docteur Milcent), *Le Foulard et la République française: mode d'emploi*, Bobigny, Éditions Intégrités, 1995, p. 13-14.

¹¹ Tariq Ramadan, *Islam, le face-à-face des civilisations*, Éditions Tawhid, Lyon, 1996, p. 334.

musulmane comme d'autres ont une philosophie socialiste ou républicaine. "¹² Certains responsables de mosquées soutiennent le même point de vue. Ainsi Amar Lasfar, recteur de la mosquée de Lille, ex-membre du Corif, a déclaré récemment, lors d'une conférence devant des chefs d'entreprise médusés : *"Dans l'islam, la notion de citoyenneté n'existe pas, mais la notion de communauté est très importante, car reconnaître une communauté c'est reconnaître les lois qui la régissent. Nous travaillons à ce que la notion de communauté soit reconnue par la République. Alors, nous pourrions constituer une communauté islamique, appuyée sur les lois que nous avons en commun avec la République, et ensuite appliquer nos propres lois à notre communauté."*¹³

L'objectif affiché de l'islam orthodoxe est de rétablir la législation coranique fondée sur la discrimination des femmes et la prohibition de la mixité. Le voile étant le symbole de cette idéologie spécifique, on ne s'étonnera pas de voir cette tenue célébrée dans les discours islamiques. Ainsi, Tariq Ramadan, dans son livre *Les Musulmans dans la laïcité*, défendra le voile en ces termes : *"Le voile doit être socialement l'élément d'une libération de la femme [...] pratiquantes et voilées, elles font des études et s'engagent socialement. N'oublions pas que le Coran a établi un équilibre entre leurs droits et leurs devoirs."*¹⁴

En revanche, on peut être quelque peu perplexe de voir certains sociologues français, en particulier des femmes, et même des courants laïcs, valider la thèse de ces idéologues, en militant à leur tour en faveur du voile. Ainsi, la Ligue de l'enseignement confiera-t-elle à Tariq Ramadan le soin de faire la synthèse sur la question de l'islam en France et lui ouvrira-t-elle les colonnes de sa revue mensuelle *Les idées en mouvement* de décembre 1997, pour donner son point de vue sur la situation en Algérie.

La défense du voile à l'école, soutenue chez les musulmans de France par les courants islamiques radicaux, s'inscrit dans cette optique générale de confrontation entre deux modèles de civilisations et de valeurs. Devant le choix entre le voile et l'école, les idéologues islamistes suggèrent aux élèves hésitantes d'opter prioritairement pour le voile : *Il est préférable pour vous de partir du principe que vous allez redoubler cette année. Consolez-vous en vous disant que ce que vous allez apprendre au cours de cette épreuve ne se trouve dans aucun manuel scolaire*", conseille le docteur Milcent dans sa brochure.

D'une manière générale, dans les affaires contentieuses du voile, les associations islamiques se substituent largement aux familles et fournissent aux élèves concernées modèles de lettres, argumentaires juridiques et prise en charge des frais de justice destinés à contrer l'institution scolaire.

L'intérêt relatif, voire le désinvestissement pour l'école qu'affichent ces jeunes filles, pourtant souvent bonnes élèves, sous l'influence des idéologues islamistes, désespèrent le corps enseignant car, enfants d'immigrés, elles sont déjà globalement pénalisées sur le plan scolaire. En outre, cette attitude qui entraîne des élèves dans le combat du jusqu'au-boutisme pour le voile, au risque de compromettre leur avenir, révèle le caractère aliénant de l'islamisme. Le "décrochage" scolaire chez ces adolescentes, souvent très jeunes, devrait être assimilé à un comportement à risque qui mérite un suivi autrement plus attentif de ces élèves que le simple traitement disciplinaire et la médiation ponctuelle. Nous avons signalé à différentes reprises, dans nos rapports destinés au ministère de l'Éducation nationale, cet aspect qui nous paraît inquiétant.

¹² UISEF, Union islamique des étudiants de France, ancien nom de l'association EMF, bulletin de novembre 1995.

¹³ Conférence d'Amar Lasfar à l'Alliance régionale du Nord, octobre 1997.

¹⁴ Tariq Ramadan, *Les Musulmans dans la laïcité*, éditions Tawhid, 1995, p. 149.

Le voile renforce l'exclusion et structure le ghetto

En fait, le véritable problème, et qui demeure, est bien celui de l'exclusion sociale, vivement ressentie par ces jeunes ; d'où leur attitude contestataire vis-à-vis de l'école, vraisemblablement signe d'une perte de confiance dans l'intégration et dans la promotion par l'école chez les jeunes défavorisés, bien que cette voie soit la seule accessible faute d'intégration par le travail. Cette perte de confiance, très profonde, justifie sans doute à leurs yeux la remise en cause du pacte d'intégration, qui a permis aux minorités d'origine étrangère précédentes de "faire France", selon la formule de Michèle Tribalat¹⁵. Mais pour autant, le port du voile, c'est-à-dire l'affichage public et collectif d'une identité islamique, permet-il d'atténuer cette exclusion ? Non bien sûr, au contraire, il la renforce et la structure en soulignant les frontières "visibles" du ghetto. Les jeunes filles qui ont opté pour le voile font chaque jour l'amère expérience de la marginalisation dans laquelle ce choix les enferme. Au moment, par exemple, d'un stage pratique en entreprise lorsque, refoulées de partout, elles doivent se contenter de places offertes par les librairies islamiques ou les ateliers de confection turcs. Et, dans ce

Ce comportement sert essentiellement des courants réactionnaires politiques ou religieux. Il popularise l'idée répandue par l'extrême droite selon laquelle il y aurait des communautés "inintégrables"

Que dire encore des réactions de rejet ou de racisme, plus ou moins latent qu'elles contribuent à alimenter dans la rue comme à l'école, en se présentant sous la figure artificielle de l'immigré "figé dans sa caractéristique d'étranger" alors qu'appartenant à la deuxième ou troisième génération, elles sont pour la plupart nées en France et ne parlent, pour la majorité d'entre elles, que le français ! Ce comportement, qui réactive le spectre de l'idéologie de la différence, sert essentiellement des courants réactionnaires politiques ou religieux. Ainsi, il popularise l'idée répandue par l'extrême droite selon laquelle, il y aurait des communautés "inintégrables" et pour lesquelles il n'y aurait pas d'autre solution que celle, radicale, du retour.

Le modèle français d'intégration en échec ?

D'une manière plus générale, au sein de l'immigration, on constate depuis plus d'une dizaine d'années des manifestations de résistance à l'intégration qui se cristallisent essentiellement autour de la religion. Les comportements communautaires ou "ethnacistes" des jeunes gens, le port du voile chez les jeunes filles, la violence dans les écoles de mineurs, hostiles à l'autorité institutionnelle font partie de ces manifestations. La fréquentation par les jeunes de lieux communautaires plus ou moins occultes, éclatés en une multitude de chapelles fédérées par un islam orthodoxe, les rencontres-débats sur le thème de la religion, les réunions, colloques, assemblées, réunissant dans les banlieues des populations issues de l'immigration, majoritairement jeunes, révèlent l'ampleur des problèmes nouveaux d'intégration auxquels l'école, comme la société tout entière, doivent faire face aujourd'hui. Devant cette situation inédite, il faut bien admettre que les instruments, les méthodes et les institutions, en particulier l'école, qui jusque-là sont parvenus à intégrer les minorités d'origine étrangère précédentes, se trouvent aujourd'hui enrayés et moins opérants que naguère. D'où le malaise des enseignants devant ces phénomènes qui dépassent largement le cadre scolaire, et leurs critiques à l'égard du voile, malgré la réponse apportée par la jurisprudence du Conseil d'État. Une médiation est nécessaire, destinée, d'une part à aider les enseignants à surmonter ces problèmes en évitant un conflit ouvert avec les élèves, et d'autre part à soustraire ces élèves aux influences négatives qui les conduisent dans l'impasse, sans pour autant leur apporter de réponses appropriées aux questions d'identité qu'elles se posent.

¹⁵ Michèle Tribalat, *Faire France*, La Découverte, Paris, 1995

a b c f

Voir aussi sur ce sujet:

Hommes & Migrations, Dossier *A l'école de la République*, n° 1201, septembre 1996

Juliette Minces, *"Le foulard islamique à l'école publique état des lieux"*

Hommes & Migrations, Dossier *Laïcité-diversité*, n° 1129-1130, février-mars 1990

Tassadit Imache, *"Lettre ouverte à trois jeunes filles voilées et quelques autres"*

Un entretien avec Rhadra Dilmi, *"Musulmane de France"*

Luis Cardoso, *"Au cœur de «l'affaire»"*

On pourra aussi feuilleter deux livres aux points de vue diamétralement opposés:

ALTSCHULL E. **Le Voile contre l'Ecole** (Seuil, Paris, 1995, 285 pp.)

GASPARD F. & KHOSROKHAVAR F. **Le Foulard et la République** (La Découverte, Paris, 1995, 214 pp.)

a b c f

SE COMPRENDRE

Rédaction: J.M. Gaudeul Administration: J. Tomas

SMA-PB - 5, rue d'Issy - 92170 Vanves - France

Tél. 01 46 44 21 71

Fax: 01 46 44 83 02

Abonnements (10 numéros par an, de Janvier à Décembre)

France: 26 € (175 F) - Etranger: 30 € (200 F) - CCP 15 263 74 H Paris

Site Internet: <http://www.a-vip.com/comprendre/>

adresse e-mail: comprendre@a-vip.com